



C5 - *Comité des Citoyens Contre la Centrale de Cornaux*
Case postale 97
2006 Neuchâtel

Le Conseil d'Etat neuchâtelois
Par son Président
Monsieur le Conseiller d'Etat Jean Studer
Le Château
2000 Neuchâtel

Neuchâtel, le 10 décembre 2009

Centrale à gaz de Cornaux, conclusions de la Commission de réflexion

Préambule

A l'horizon 2020, la Suisse risque un début de pénurie d'électricité.

Certains scénarios envisagent la construction palliative en Suisse d'une à trois grosses unités CCC du type de Cornaux II. Les conditions minimales de rentabilité comprennent la proximité d'un gazoduc et d'une ligne à haute tension et une puissance supérieure à 400MW. Il existe des dizaines de sites possibles en Suisse.

Les propriétaires de ces quelques centrales contrôleront le marché suisse de l'électricité. Le *Groupe e*, qui n'a pas un potentiel nucléaire ou hydroélectrique suffisant, n'y jouera aucun rôle. A moins de *rester dans le jeu* en acquérant maintenant une capacité de production qui aura du poids au moment opportun.

La priorité annoncée du *Groupe e* dans le dossier Cornaux II est l'électricité. Son *unique objectif* est l'acquisition anticipée d'une position commerciale dominante sur le marché demandeur des années 2020. Une fois acquise, cette position pourrait pourtant se révéler perdante, selon l'évolution réelle du marché, la place réelle que les énergies renouvelables y tiendront et le prix réel de la compensation du CO₂.

La part du canton de Neuchâtel aux bénéfices possibles de ce projet serait de l'ordre de 7%.

La part de la population de l'Entre-deux-Lacs à l'absorption des nuisances réelles et des dommages qui feront suite à cette spéculation est de 100%, dont plus d'un million de tonnes de CO₂ et 600'000 tonnes de vapeur d'eau dispersées par année dans l'atmosphère et 200MW de chaleur injectés dans l'environnement.

Pourtant, il n'y a aucune raison que la population neuchâteloise soit amenée à supporter seule le poids d'une pénurie nationale d'électricité dès 2020. *Il n'y a pas de besoin objectif d'une telle centrale à Cornaux.*

La culture d'entreprise du *Groupe e*, issue des années folles de la spéculation, amène sa direction à prendre aujourd'hui des options démentielles pour avoir le droit de jouer au grand jeu de l'énergie en 2020.

C'est maintenant au Conseil d'Etat de la République et du Canton de Neuchâtel de prendre ses responsabilités en matière stratégique, sur les questions de santé, de pollution et de gestion de l'énergie.

**Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,**

Le Bureau de la Commission de réflexion concernant le projet de centrale à gaz de Cornaux a rédigé les conclusions du Rapport de la Commission. Dès lors, les travaux de la Commission arrivent à leur terme et peu de choses pourront empêcher ses promoteurs, dont font partie les membres du Bureau, de proclamer l'utilité de ce projet pourtant démesuré, injustifié et nuisible.

Le C5 - *Comité des Citoyens Contre la Centrale de Cornaux et pour une utilisation responsable de l'énergie* interpelle aujourd'hui le Conseil d'Etat sur la base de nos précédentes interventions, dont la Pétition au Conseil d'Etat du 19 février 2008, à laquelle il n'a pas encore été donné de réponse, et formule les demandes ci-dessous qui constitueront désormais notre position dans ce dossier.

Le Conseil d'Etat doit prendre ses responsabilités sur la question de la santé

Dans sa pétition du 19 février 2008, le C5 interpellait votre autorité sur la question du surcroît de nuisances pour la santé d'une centrale du type de Cornaux II qui serait implantée dans une zone déjà fortement industrialisée et polluée. Votre réponse du 14 avril 2008, en substance, était que la question serait traitée au sein de la Commission de réflexion. ***Cela n'a pas été le cas.*** Le Bureau de la Commission a renvoyé la question à l'Etude d'impact sur l'environnement (où elle ne sera pas abordée, vu le cahier des charges de l'EIE). Alors que les conclusions du Bureau sont maintenant rédigées, le rapport de l'étude d'impact n'a même pas encore été déposé. Autant dire que la question soumise au Conseil d'Etat conformément à la LDPé ne sera jamais traitée : un shoot en corner qui nous semble friser l'illégalité (Art.14, LDPé).

Les informations contenues dans le rapport doivent être correctes et exactes

Le Rapport du Bureau est émaillé d'hypothèses, d'approximations, d'erreurs, de contradictions et d'interprétations en faveur du projet de centrale. Le C5 ne demandera plus de corrections (nous l'avons fait au cours des mois, sans grand succès), mais nous attaquerons publiquement les erreurs et les omissions de ce rapport et mettrons en évidence les manquements du Bureau à répondre aux demandes émanant de la Commission. En outre, nous attendons de la part du Conseil d'Etat que *toutes les hypothèses et tous les pseudo-engagements* pris par le *Groupe e* dans ce document soient formalisés contractuellement, y comprises les pénalités en cas de non respect, et ceci avant même que l'autorité ne définisse les conditions dans lesquelles le permis d'exploiter pourrait être accordé.

La démarche du Conseil d'Etat doit être objective et sortir ce projet d'une perspective technocratique

A lire les conclusions du Bureau, la centrale est existentielle pour Neuchâtel. Des sacrifices sont nécessaires, certes, mais il faut que quelqu'un les fasse. Les privés et les industriels de la région s'aligneront sur les contingences (la construction de 70 à 140 mille pompes à chaleur) et la centrale pourra respecter les normes légales. La terrible pollution et l'énorme gaspillage n'auront aucun impact. Les rentrées fiscales seront bonnes (la dévalorisation des biens immobiliers n'apparaît pas au bilan fiscal). Tout dans ce rapport est à l'avenant. Nous exigeons que le Bureau abandonne cette justification angélique d'un joujou technique néfaste. Nous demandons au Conseil d'Etat que l'examen de la centrale soit remis dans une perspective énergétique nationale, correctement quantifiée et objective ; notamment dans tous les cas, que l'autorisation d'exploiter soit reportée jusqu'au moment où une pénurie menacerait concrètement la population (en 2018 au plus tôt).

Les acteurs, autorités et habitants doivent être respectés

Dans ses conclusions, le Bureau et son Président, Monsieur Rognon, ancien directeur de l'ENSA, qualifie les réactions des opposants (notamment celle des autorités communales de l'Entre-deux-Lacs) « en partie [d']émotionnelles ». Mettant de côté l'insulte aux citoyens et aux élus concernés, membres du C5, nous nous demandons ce qu'il en est de l'autre partie de leur motivation, celle qui n'est pas émotionnelle. Elle ne saurait être rationnelle, puisque le Rapport ne relève aucun argument rationnel contre la construction de la centrale. Cette partie doit donc être malhonnête, malveillante, nuisible ou téléguidée par des intérêts cachés ? Ce n'est pas le premier « couac » de communication du Bureau et nous demandons formellement que le Président de la Commission reçoive un blâme du Conseil d'Etat pour cette formulation insultante, ainsi que pour l'absence d'objectivité dans la conduite de ses travaux. Si cette situation persiste et que Monsieur Rognon ne parvient plus à faire la part de ses convictions personnelles et de la mission du Conseil d'Etat, il devrait se démettre de lui-même de ses fonctions.

Le sujet de la centrale, les conséquences d'une telle construction sur la santé et le bien-être des habitants de l'Entre-deux-Lacs, l'impact sur l'image de la région, sur l'économie locale, la valeur des biens immobiliers et la qualité des terres agricoles, la crédibilité et la souveraineté du Canton face aux intérêts temporaires et fluctuants d'une industrie spéculant aujourd'hui sur le devenir énergétique de notre pays, sans investir la moindre réflexion crédible sur les moyens de production d'énergies renouvelables, tous ces éléments requièrent une autre démarche, objective et respectueuse des personnes concernées.

Nous exhortons le Conseil d'Etat à mettre en place les conditions d'une véritable réflexion sur ces questions, dans laquelle le débat démocratique et l'objectivité scientifique, absents aujourd'hui, auront la place qui doit leur revenir.

En vous souhaitant bonne lecture de ces points et dans l'attente de votre intervention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres du Conseil d'Etat, l'assurance de notre parfaite considération.

C5 - *Comité des Citoyens Contre la Centrale de Cornaux
et pour une utilisation responsable de l'énergie*

Le Président



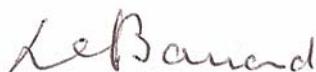
Laurent Suter

Le Vice-président



René Meyer, Dr. ès sc.

La Secrétaire



Dora Barraud

Le Secrétaire



Luciano Cravero

Un membre du comité



Alain Sandoz, Dr. ès sc.

Copies :

- par lettre : autorités communales des communes de l'Entre-deux-Lacs
- par courriel : membres du C5
- par courrier : Bureau de la Commission de Réflexion
- par communiqué de presse : les médias romands